« LICENCE PROFESSIONNELLE SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES »

PARCOURS

« **M**ANAGEMENT DE LA **S**ECURITE ET **G**ESTION DES **R**ISQUES DANS LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX ET COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Année session

2025/2026

A. ***Présentation de la formation***

Cette Licence professionnelle vise plusieurs objectifs complémentaires :

- Proposer à des diplômés Bac+2 une diversification ou un complément à leur cursus professionnel, permettant une formation universitaire (licence professionnelle) et professionnalisée (SSIAP III - en plus de la licence) directement négociable et valorisable sur le marché du travail ;

- Permettre à des salariés des établissements de santé publics et privés occupant des emplois dans les services techniques niveau bac+2 (procédure de VAP ou de VE pour les salariés ne disposant pas de ce niveau de qualification obligatoire) et justifiant de 3 années d'expérience professionnelle ;

- Permettre à des demandeurs d'emploi d'avoir la possibilité de conceptualiser les savoirs / savoir-faire / savoir-être acquis en entreprise et d'avoir une vision globale de leur fonction en mettant en œuvre si nécessaire la validation des acquis ;

- Professionnaliser des formations supérieures dans un contexte européen (LMD) avec pour objectif prioritaire : l'insertion directe dans le monde du travail après obtention du diplôme ;

- Former des professionnels, de niveau cadre, dans les domaines du management de la sécurité et de la gestion des risques, capables d'auditer les situations à risques, d'anticiper en mettant en place des actions de prévention adaptés, d'organiser et de gérer les moyens techniques et humains, d'assurer le suivi des obligations réglementaires et d'évaluer leurs actions ;

- Ouvrir les étudiants inscrits à cette Licence aux enjeux, besoins et attendus dans le domaine de la gestion des risques (en liant avec des travaux de recherche appliqués et non théoriques).

1. Les objectifs de la formation

Cinq grandes « familles » de compétences sont attendues et seront développées :

- **Veille et anticipation :** le professionnel se tient régulièrement informé des textes réglementaires en vigueur et des moyens technologiques relatifs à la sécurité. Il en assure la synthèse et la communication aux personnes et aux services intéressés. Il sait anticiper les situations à risque et les prévenir de manière intégrée ;

- **Stratégie et organisation :** le professionnel contribue à l'élaboration de la politique de sécurité et prépare des plans et programmes de maîtrise des risques et de gestion des crises. Il définit les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, les applique et en assure le suivi ;

- **Management des ressources humaines et matérielles :** le professionnel assure plusieurs missions : prévoir, décider, organiser, évaluer, motiver. Il gère ainsi son service de façon autonome et efficace ;

- **Formation et communication :** le professionnel assure et coordonne les formations du personnel à la sécurité et contribue à la diffusion de la culture de sécurité au sein de l'entreprise ;

- **Expertise et conseil :** le professionnel est une personne ressource dans les domaines de la sécurité. Il connaît les droits et responsabilités de chacun. Il conseille les décideurs.

Afin de vérifier et compléter ce bilan de compétences, les cours (5 UE) donnent lieu à des évaluations notées en contrôle continu. En outre, des projets (mémoire et projet tuteuré) doivent être menés tout au long de l'année.

2. Les objectifs à atteindre en termes de compétences

À l'issue de la licence professionnelle, le professionnel est à même de travailler dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics et privés, dans les collectivités territoriales et les services publics (conseil régional, conseil général, préfecture, syndicat intercommunal, mairie, SDIS, DIREN, DDT, armée, police, gendarmerie), dans les entreprises industrielles, dans les établissements recevant du public publics et privés, mais aussi dans les organismes de formation, d'études, d'expertise, de conseil ou d'assurance.

3. Le public visé

Comme indiqué dans le 1), cette licence professionnelle s'adresse :

- À des diplômés Bac+2 souhaitant suivre une formation universitaire (licence professionnelle) et professionnalisée (SSIAP III) directement négociable et valorisable sur le marché du travail ;

- À des salariés d'établissements de santé publics et privés occupant des emplois dans les services techniques niveau bac+2 (procédure de VAP 85 ou de VE pour les salariés ne disposant

pas de ce niveau de qualification obligatoire) et justifiant de 3 années d'expérience professionnelle ;

- Aux demandeurs d'emploi souhaitant conceptualiser leurs acquis professionnels.

4. Les métiers visés

Avec cette licence, le titulaire peut prétendre à différents postes : cadre, responsable, chef de service, technicien supérieur de services ou d'unités de gestion des risques et de la sécurité ; cadre supérieur, cadre de direction, manager de structures publiques ou privées de gestion des risques et de la sécurité ; formateur ou directeur de structure dispensant des formations en gestion des risques et de la sécurité ; métiers du conseil et l'audit en gestion des risques et de la sécurité ; cadre technique des organismes de contrôle et de vérification ; officier sapeur-pompier…

5. Les prérequis nécessaires pour suivre la formation

Les profils attendus sont :

- Diplômés Bac+2 encore en cursus universitaire ;
- Diplômés Bac+2 et actuellement salariés des établissements de santé publics et privés occupants des emplois dans les services techniques niveau bac+2 et justifiant de 3 années d'expérience professionnelle ;
- Salariés à compétences professionnelles proches en reconversion professionnelle (responsable qualité, cadres du secteur commercial ou industriels, *etc.*) ;
- Professionnels de la sécurité exerçant des responsabilités ;
- Militaires et pompiers exerçant des responsabilités ;
- Professionnels d'encadrement, de gestion et d'exploitation des sociétés de sécurité privée ainsi que des services de sécurité interne des entreprises et des collectivités territoriales ;
- Demandeurs d'emploi, salariés, en congé individuel de formation (CIF), de professionnalisation ou bénéficiant d'un plan de formation entreprise.

6. Volume horaire de la formation/ou nombre de crédits ECTS

Formation en présentiel : 427 heures

Rythme de la formation : 1 semaine de cours par mois, de septembre à juin (attention : 2 semaines en septembre et en janvier).

7. Modalités et dates d'inscription

Admissibilité sur dossier de candidature.

8. Validation à l'issue de la formation

Diplôme de Licence BAC + 3.

B. Contenu de la formation

Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION

DROIT 56h00

LES DIFFERENTS INSTRUMENTS ET SOURCES DU DROIT

21h00

DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE DU RISQUE 15h30

DROIT ADMINISTRATIF 12h30

DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE 07h00

VIDEOPROTECTION 03h30

RESPONSABILITE EN MATIERE DE SURETE 03h30

EXPERTISE TECHNIQUE 138h00

METHODES ET OUTILS DE LA GESTION DES RISQUES

31h30 POLITIQUES DE PREVENTION (GENERAL) 16h30

SECURITE CIVILE ET DISPOSITIF, ORSEC, PCS

10h30 INSTALLATIONS CLASSEES (ICPE, POI,

PPI) 07h00 SURETE, OBLIGATION DE SECURITE

07h00 RISQUES PROFESSIONNELS 17h30

PREPARATION A LA REDACTION DU MEMOIRE

7h00 ATELIERS DE MISE EN SITUATION 06h00

HYGIENE, SECURITE, SANTE AU TRAVAIL 07h00

COMPLEMENTS (FOAD) 21 h00

PLATEFORME DE SIMULATIONS ET MISE EN PRATIQUE 07h00

MANAGEMENT ET GESTION RESSOURCES HUMAINES 70h00

THEORIE EN MANAGEMENT 21h00

COMMUNICATION ET GESTION DE SITUATIONS PRO.STRESSANTES

7h00 PLAN DE FORMATION ET ORGANISATION 14h00

JEUX DE ROLES, MOBILISATION DES CONCEPTS

14h00 OUTILS (FICHE DE SERVICE, FICHE DE POSTE)

07h00 COMPLEMENTS (FOAD) 14h00

PREPARATION CONCOURS A E B07H00

GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE 14h00

ACTIONS ADMINISTRATIVES, GRH, VEILLE JURIDIQUE 14h00

FORMATION GENERALE DE BASE 24h00

USAGE DES OUTILS NUMERIQUES 06h00

COMMUNICATION ECRITE ET ORALE 04h00

ANGLAIS PROFESSIONNEL 14h00

PROJET TUTORE 39h00

ACCOMPAGNEMENT

04h00 SUIVI DE PROJET

35h00

STAGE MEMOIRE 76h00

STAGE 70h

ACCOMPAGNEMENT ET PRESENTATION ORALE 06h00

C. ***Stage professionnalisant***

1. *Volumes horaires*

Minimum 70h soit 2 semaines de 35 heures *(ne concerne pas les étudiants en alternance)*

2. *Organisation*

Selon la convention établie entre la structure et le stagiaire.

D. ***Tarifs***

1. *Tarif prise en charge*

9 100.00 €

2. *Tarif à titre individuel nous consulter*

2 950,00 €

E. ***Coordonnées de la formation***

Contact de la formation : *Sec-lpro-msgr@univ-avignon.fr*

Nom du responsable du diplôme : MORNET Alice - ***Sec-lpro-msgr@univ-avignon.fr***

Nom, téléphone et mail de la gestionnaire en charge de la formation : ***TABTI Lina – 04.90.16.29.92 Sec-lpro-msgr@univ-avignon.fr***

Nom de l'ingénieur relation entreprise : KITTLER Anaïs - 04.32.74.32.22 anais.kittler@univ-avignon.fr

LES CREDITS EUROPEENS (E.C.T.S.) :

Le terme ECTS signifie European Credits Transfer System en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits en français.

Ce système facilite la reconnaissance des diplômes dans les différents pays européens. Il permet également d'acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

Les crédits constituent un outil complémentaire au diplôme, qui facilite la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou même entre les établissements.

Ils représentent sous la forme d'une valeur numérique entre 1 et 60, affectée à chaque unité de cours, le volume de travail que l'étudiant est supposé fournir pour chacune d'entre elles.

Les crédits acquis sont transférés.

L'échange des relevés de notes permet à l'établissement d'origine de reconnaître le nombre de crédits obtenu. La reconnaissance académique est alors totale.